

# JONCREUIL

# DICRIM

**Document d'Information  
Communal sur les  
RISQUES Majeurs**



mouvements  
de terrain liés  
à la sécheresse



aval  
d'un barrage



tempêtes



sanitaire

**RISQUES MAJEURS**  
**Apprenons les bons réflexes !**

Madame, Monsieur,

La commune a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, qui a pour but de référencer les risques exceptionnels qu'encourent notre commune.

Ce plan s'appuie sur le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM).

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Ce DICRIM (document d'Information Communal des Risques Majeurs) sous la forme de ce fascicule va vous permettre de connaître ces événements et de vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels afin de réduire leurs conséquences.

La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

**Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.**

**Le Maire.  
François GUENE**

**Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile :**

**« Toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile. »**

# Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle, ou lié à une activité humaine, se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



**Risque = produit d'un aléa + un enjeu**

Il existe plusieurs types de risques :

- **Les risques naturels**  
(inondation, mouvement de terrain,...)
- **Les risques technologiques**  
(industries, nucléaire, transport de matière dangereuses,...)
- **Les risques météorologiques**
- **Les risques sanitaires** (pandémie,...)

Un **risque** est dit « **majeur** » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.

## Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « *les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent* ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **JONCREUIL** peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité.

# **En cas d'événement grave, comment serez-vous alertés ?**

## **En cas d'événement majeur, vous serez alertés de la manière suivante :**

- Le territoire communal a été divisé en **2 secteurs** : un élu et un suppléant ont été choisis pour diffuser l'alerte dans chaque secteur **en porte à porte**

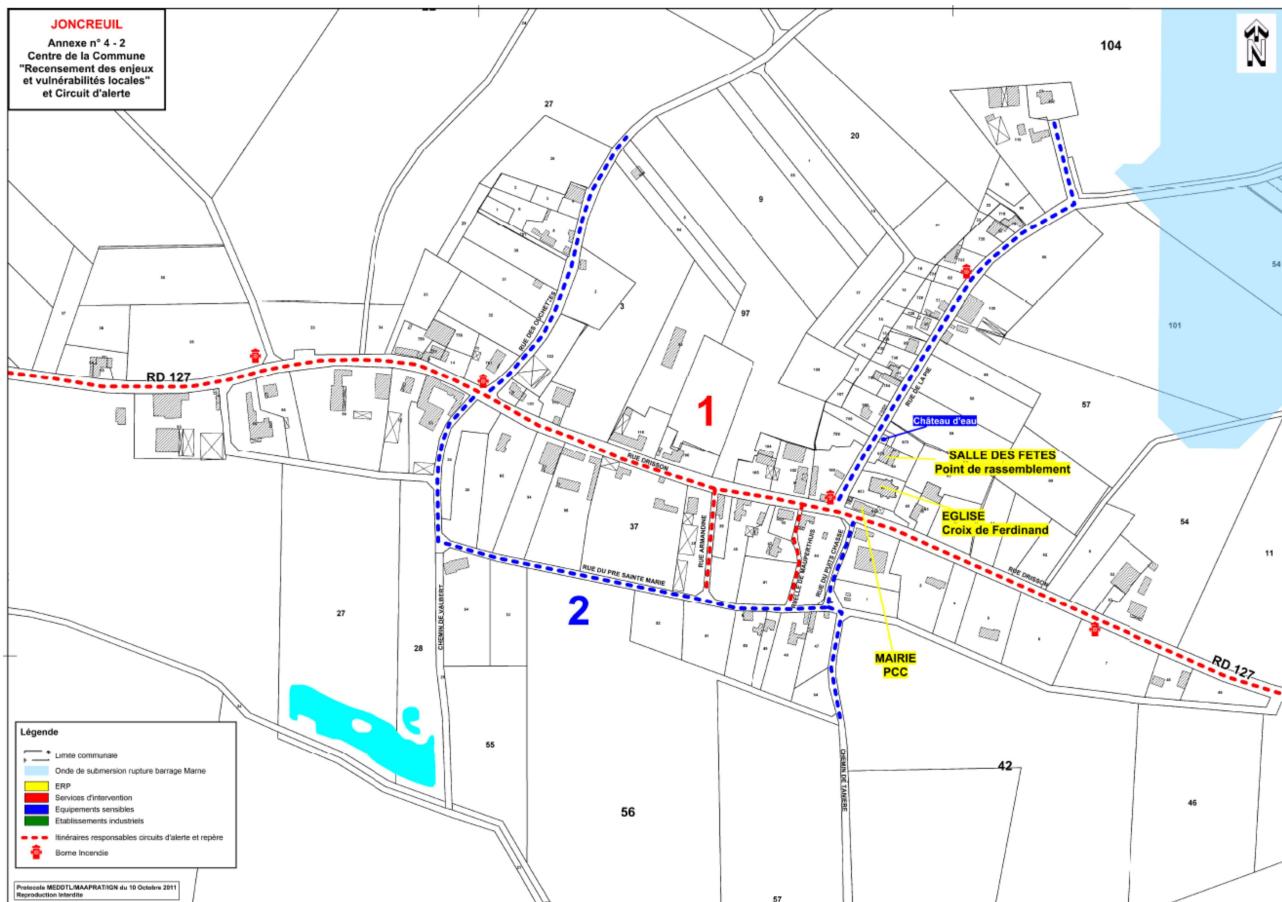


## **ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS**

- Un risque menace votre quartier.
  - Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.
  - Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.

## **ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS**

- Un événement exceptionnel est attendu.
  - Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.
  - Rejoignez le point de ralliement et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.





## POINT DE RASSEMBLEMENT ET DE DISTRIBUTION :

Initialement, le point de rassemblement pour l'ensemble des habitants se situe devant la **salle des fêtes**.

Toutefois, pour tout autre raison, le maire et/ou le responsable des secours peuvent décider d'un autre point de rassemblement.

Bien sûr, ce point de rassemblement vous sera communiqué lors de la diffusion du message.

Le point de distribution se situe à la **salle des fêtes**.

De même, pour tout autre raison pratique, ce point peut être déplacé sur ordre du directeur des secours.

La distribution de vivres et/ou de médicaments peut être faite en porte à porte si la situation la nécessite.



### Le « Pack » de Sécurité à préparer chez soi :

radio à pile, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas les portes ...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.



# Le risque rupture de digue du barrage-réservoir Marne

(les cartes des ondes de submersion sont disponibles sur [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr))

## Le risque à JONCREUIL :

La commune est concernée, pour une partie de son territoire, par **le risque de rupture du barrage - réservoir Marne**.

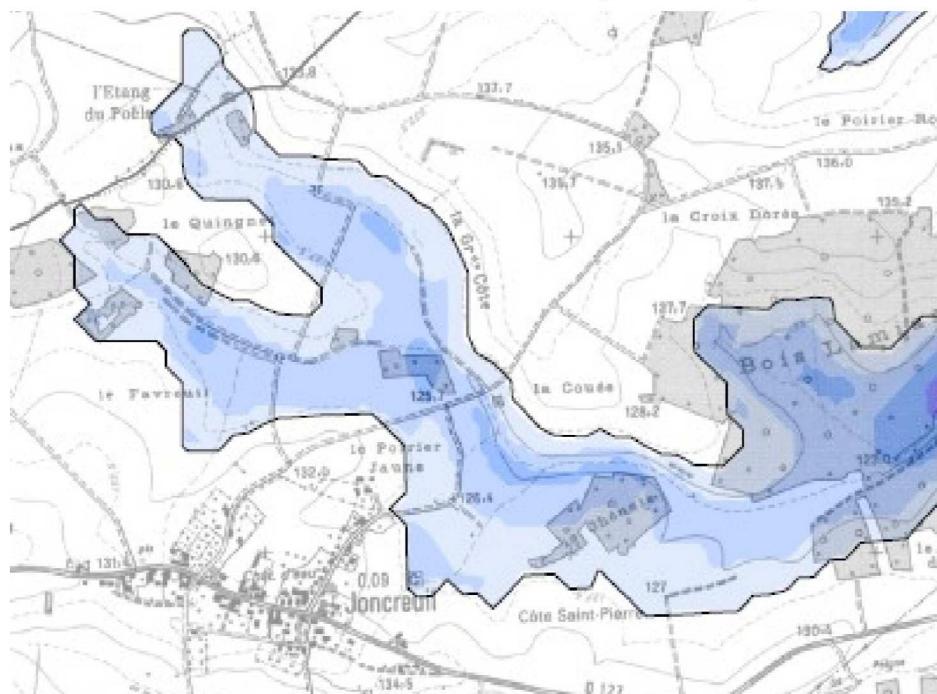
**Afin de prévenir tout risque d'accident, des mesures de prévention sont mises en œuvre :**

- surveillance constante et inspections fréquentes par le gestionnaire
- visite biannuelle de l'ouvrage par le service de contrôle
- vidange décennale du réservoir avec contrôle des parties habituellement immersées.

## Les zones concernées :

La zone bleue est la zone inondable sur le territoire de **Joncreuil**.

**Aucune habitation n'est directement concernée par le risque < inondation >.**



Elle serait due à une rupture totale de la digue avec un niveau d'eau au maximum de la capacité du lac du Der.

La route D127 menant à Bailly-Le-Franc pourrait être coupée.

**Dans tous les cas, ne vous engagez pas sur une chaussée inondée.**

## L'alerte :

Le Maire recevra l'alerte de la Préfecture.

Le Maire dépêchera des élus pour informer les personnes des secteurs concernés **en porte à porte**.



# Ce que vous devez faire en cas de RUPTURE DE DIGUE DU BARRAGE-RÉSERVOIR :

**Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pieds ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.**

## DES AUJOURD'HUI :

- Informez-vous auprès de la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque « rupture de barrage ».
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

## AVANT LA RUPTURE DE BARRAGE :

### A l'annonce de l'arrivée de l'eau :

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

### Lorsque l'eau est arrivée :

- Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.
- Ecoutez les instructions des pouvoirs publics en écoutant la radio

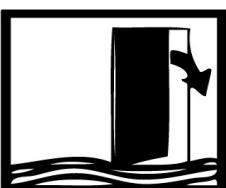
## APRES L'INONDATION :

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

## Rappel des bons réflexes : rupture de digue de barrage-réervoir



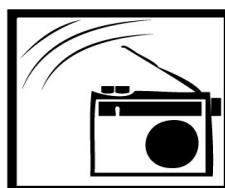
Coupez  
électricité  
et gaz



Fermez la  
porte et les  
aérations



Montez dans  
les étages



Ecoutez la  
radio



Ne prenez  
pas votre  
véhicule



# Risque Tempête – vents violents

*Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).*



## Les effets d'une tempête :

Vents violents, précipitations intenses... Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

## Les conséquences :

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. En effet, les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, de la chute de tuiles, elles peuvent entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain. Évitez de sortir durant l'épisode de tempête.

## Le risque :

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h).

**Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux tempêtes.**

## Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique:

- **Une vigilance absolue s'impose**  
des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant** , des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**



Vent violent



Neige-verglas



Pluie-inondation



Canicule



Orages





# Ce que vous devez faire en cas de tempête

## DES AUJOURD'HUI

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

### Si une tempête est annoncée :

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Evitez de prendre la route.
- Reportez autant que possible vos déplacements.

## PENDANT UNE TEMPETE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- N'intervenez pas sur les toits
- Si vous devez impérativement sortir, soyez prudents.

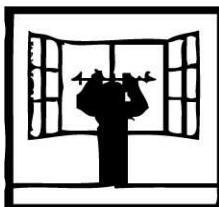
## APRES UNE TEMPETE

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

## Rappel des bons réflexes : Tempête – vents violents



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule



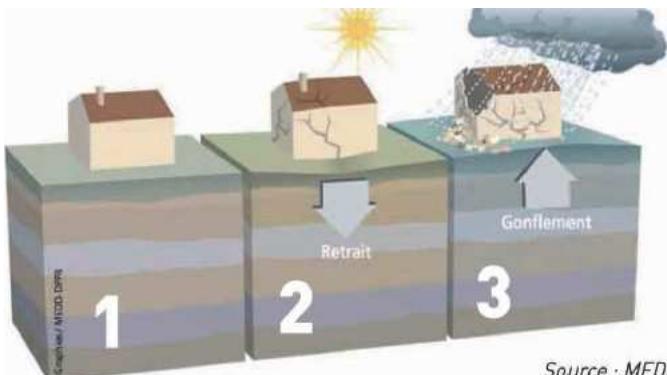
Ne restez pas sous les lignes électriques



mouvements  
de terrain liés  
à la sécheresse

# Risque Mouvement de terrain (Retrait-gonflement des argiles)

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (en période sèche). Cela peut provoquer des dégâts sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures), pouvant rendre inhabitables certains locaux.



Source : MEDD



## Le risque à JONCREUIL :

La commune se situe sur une **zone d'aléa fort** pour les argiles.

Attention, cela signifie que le risque est présent et que le problème se manifestera essentiellement en cas de fortes sécheresses.

Près de la moitié du territoire est concernée par un sol argileux (Pour consulter la cartographie du risque, consultez le site [www.argiles.fr](http://www.argiles.fr)).

## Les mesures de prévention :

Le Ministère de l'Écologie a édité une **plaquette d'information** sur le risque argile « **Le retrait-gonflement des argiles : comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel?** ». Vous pouvez télécharger cette plaquette en format PDF.  
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>



## Comment faire pour prévenir les dégâts ?



**Eloignez la végétation du bâti :**  
les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades



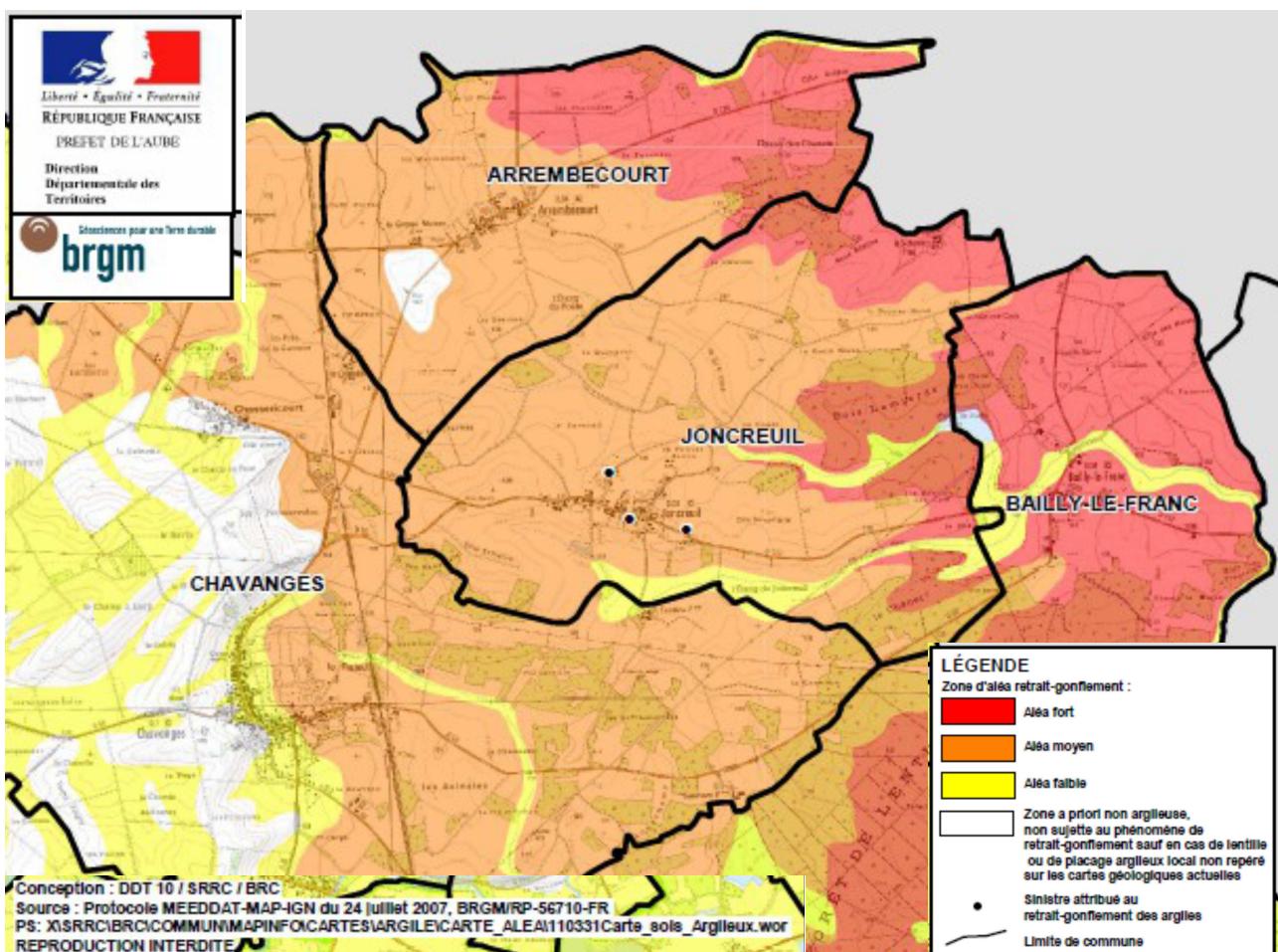
**Réalisez une structure étanche autour du bâtiment**

Vous retrouverez l'ensemble de ces conseils sur [www.argiles.fr](http://www.argiles.fr)



## CARTOGRAPHIE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

« ALEA FORT »





## Risque sanitaires : Exemple de la pandémie grippale

*Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.*

### **Le risque :**

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux risques de pandémie.

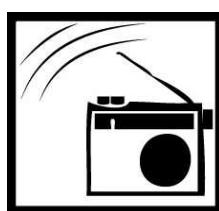
### **Les mesures de prévention :**

La transmission des virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

- D'une façon générale, lorsque vous êtes malade, utilisez des mouchoirs en papier que vous jetterez après usage dans un sac fermé.
- Protégez votre nez et votre bouche lorsque vous éternuez.
- Evitez enfin tout contact avec des personnes fragiles (nourrissons, enfants, personnes âgées ou malades).



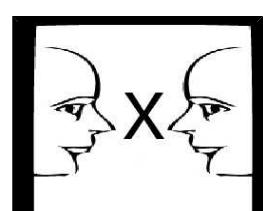
### **Rappel des bons réflexes en cas de pandémie grippale :**



Restez à  
l'écoute des  
infos radio et  
TV



Lavez-vous  
régulièrement les  
mains au savon  
et/ou avec une  
solution hydro  
alcoolique



Evitez tout contact  
avec une  
personne malade



# Risques sanitaires : Canicule



Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

## Les dangers :

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...).



## Les mesures de prévention :

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

La carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

**Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.**

Personne âgée	Enfant et adulte
Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37 °C.	Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.
La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).	Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.

**CANICULE**

**Personne âgée**

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.

Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).

Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.

Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

**Enfant et adulte**

Je bois beaucoup d'eau et ...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.

Je ne consomme pas d'alcool.

Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.

Je prends des nouvelles de mon entourage.

# Les numéros utiles :

- **Mairie de JONCREUIL :** **03 25 27 18 30**
- **Portable du Maire** **06 14 59 11 37**
- **Portable du 1<sup>er</sup> adjoint** **06 45 01 33 53**
- **Maison médicale de Chavanges** **03 25 27 27 02**
- **Pharmacie de Chavanges** **03 25 92 11 70**
- **Sous-Préfecture de BAR SUR AUBE** **03 25 27 06 19**
- **Préfecture de l'Aube :** **03 25 42 35 00**  
Troyes
- **Direction Départementale des Territoires (DDT)**
  - Agence Sud Est - **03 25 92 53 10**
  - Siège DDT : Troyes **03 25 71 18 00**
- Numéro d'appel d'**urgence européen unique**, disponible gratuitement partout dans l'Union européenne **112**
- **Pompiers** **18**
- **Police / gendarmerie** **17**
- **SAMU** **15**
- **Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes**  
(contact par fax ou SMS seulement) : **114**
- **ERDF / GRDF** **03 25 06 19 32**
- **Conseil Général  
Centre routier** **0800 12 10 10**
- **Météo France** **08 92 68 02 80**

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites internet suivants :

<http://aube.gouv.fr>

<http://www.risques.gouv.fr>

<http://www.prim.net>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-Portail-Risques>



## Notes